

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX.

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Mercredi dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 16 Février.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :

Décrets : nommant les maréchaux de France et désignant chacun à son commandement supérieur respectif; — approuvant les modifications apportées aux articles énumérés des statuts de la société d'assurances mutuelles contre la grêle *FÉtoile*; — portant nominations dans le corps d'artillerie de la marine;

Réceptions par Leurs Majestés de l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. la reine du royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande, et du chargé d'affaires de Turquie, et par l'Empereur du chargé d'affaires du Mecklembourg-Strelitz;

Nominations : dans les tribunaux de commerce;

Liste des Français autorisés à porter différentes décorations qui leur ont été conférées par des souverains étrangers.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Nous avons annoncé, d'après le *Moniteur*, la promulgation de la convention postale conclue le 3 décembre 1857, entre la France et la Belgique.

Les rapports fréquents qui existent entre nos contrées et la Belgique rendent très-utile la connaissance des principales dispositions adoptées.

Aux termes de cette convention, les personnes qui voudront envoyer des lettres ordinaires, c'est à dire non chargées, soit de la France et de l'Algérie pour la Belgique, soit de la Belgique pour la France et l'Algérie, auront le choix de laisser le port desdites lettres à la charge des destinataires ou de payer ce port d'avance jusqu'à destination.

La taxe à percevoir pour l'affranchissement de toute lettre expédiée, soit de la France et de l'Algérie pour la Belgique, soit de la Belgique pour

la France et l'Algérie, sera de quarante centimes par dix grammes ou fraction de dix grammes.

Quant à la taxe à percevoir sur les lettres non affranchies adressées de l'un des deux pays dans l'autre, elle sera pour chaque lettre de soixante centimes par dix grammes ou fraction de dix grammes.

Par exception aux dispositions de l'article précédent, la taxe des lettres adressées de l'un des deux Etats dans l'autre, sera réduite à vingt centimes par dix grammes ou fraction de dix grammes, en cas d'affranchissement, et à trente centimes, en cas de non-affranchissement, toutes les fois que la distance existant, en ligne droite, entre le bureau d'origine et le bureau de destination, ne dépassera pas trente kilomètres.

Les lettres qui seront expédiées de la France et de l'Algérie pour les colonies et autres pays d'Outre-Mer, par la voie des bâtiments naviguant entre la Belgique et lesdits pays, devront être affranchies jusqu'au port de destination.

Quant aux lettres qui seront expédiées des pays d'Outre-Mer pour la France et l'Algérie, au moyen des bâtiments sus-mentionnés, elles devront être affranchies jusqu'au port d'embarquement.

L'administration des postes de France pourra livrer à l'administration des postes belges des lettres chargées à destination de la Belgique.

De son côté, l'administration des postes de Belgique pourra livrer à l'administration des postes de France, des lettres chargées à destination de la France et de l'Algérie, et, autant que possible, à destination des pays auxquels la France sert d'intermédiaire.

Le port des lettres chargées devra toujours être acquitté d'avance jusqu'à destination.

Toute lettre chargée de l'un des deux pays dans l'autre, supportera au départ, en sus de la taxe applicable à une lettre ordinaire affranchie du même poids, un droit fixe de 50 centimes.

Dans le cas où quelque lettre chargée viendrait à être perdue, celle des deux administrations sur le territoire de laquelle la perte aura eu lieu,

paiera à l'envoyeur, à titre de dédommagement, une indemnité de 50 francs, dans le délai de deux mois; à dater de la réclamation; mais, il est entendu que les réclamations ne seront admises que dans les six mois qui suivront la date du dépôt des chargements; passé ce terme, les deux administrations ne seront plus tenues l'une envers l'autre, à aucune indemnité.

Tout paquet contenant des journaux, des gazettes, des ouvrages périodiques, des livres brochés, des livres reliés, des brochures, des papiers de musique, des catalogues, des prospectus, des annonces et des avis divers, imprimés, gravés, lithographiés ou autographiés, qui sera expédié de la France ou de l'Algérie pour la Belgique et vice versa, devra être affranchi jusqu'à destination.

La taxe d'affranchissement des journaux, gazettes et ouvrages périodiques, sera perçue à raison de dix centimes par quarante grammes ou fractions de quarante grammes.

La taxe d'affranchissement des livres brochés, des livres reliés, des brochures, des papiers de musique, des catalogues, des prospectus, des annonces et des avis divers, imprimés, gravés, lithographiés ou autographiés, sera perçue à raison de cinq centimes par vingt grammes ou fraction de vingt grammes.

Toutefois, la taxe d'affranchissement des objets mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus, sera réduite à cinq centimes par cinquante grammes ou fraction de cinquante grammes pour l'excédant de tout paquet dépassant le poids de cent grammes.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Résumé de la séance du 10 Février 1858.

1° Vote de plusieurs crédits supplémentaires pour solder des dépenses de 1857.

2° Vote du budget des dépenses relatives à l'entretien du canal en 1857.

3° Crédit voté pour payer l'achat de la maison du *Bras-d'Or*.

4° Crédit pour reconstruction de cette maison affectée au logement d'un vicar.

5° Acceptation de la rue de la Rondelle.

6° Nomination d'une commission pour rechercher les moyens les plus certains d'assurer un balayage complet des rues de la ville.

7° Nomination d'une commission pour s'occuper des conditions d'un nouveau cahier des charges de l'entreprise du gaz, le traité avec la compagnie Desclée frères devant expirer le 31 décembre 1859.

Les décorés de la médaille de Sainte-Hélène sont au nombre de 91 pour Roubaix et son canton.

Le nommé Henri Wattel, trieur de laine à Roubaix, vient d'être saisi d'un accès de démence provoqué par l'abus qu'il faisait des liqueurs alcooliques.

Il a été conduit à l'hôpital pour y être soumis à l'examen des médecins.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, le prochain départ de M. Macqueron, sous-inspecteur des douanes de Roubaix et de Tourcoing.

Aujourd'hui, nous apprenons la nomination officielle de cet honorable fonctionnaire, appelé aux mêmes fonctions à Calais.

Nous avons dit tous les regrets qu'inspire le départ de M. Macqueron, qui s'est acquis d'unanimes sympathies parmi nous.

Tout récemment, dans une triste circonstance, un deuil de famille, nous avons vu les autorités, les employés d'administration et les sommités commerciales des deux villes s'associer à sa douleur dans une manifestation publique qui honore celui qui en est l'objet.

M. Margaine, sous-inspecteur des douanes à Boulogne, est appelé aux mêmes fonctions à la résidence de Tourcoing.

Tout ce que nous savons de M. Margaine nous donne la certitude qu'il lui sera fait ici le meilleur accueil.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 17 FÉVRIER 1857.

LE CARNAVAL

ANECDOTE

Comme toutes les anciennes coutumes, le carnaval se meurt. Le vieux Momus a épuisé sa verve, il pâlit sous son rouge, ses grelots sonnent creux, il se bat les flancs pour s'égayer un peu et encore n'ose-t-il plus guère se montrer que la nuit. Le carnaval des rues a à peu près disparu.

Restent les bals masqués. (Je ne parle ici bien entendu que des bals publics.) Encore ne sont-ils qu'une laide parodie de ceux d'autrefois. Au lieu de ces groupes gracieux, devisant, s'intriguant, glissant doucement aux sons d'une musique mystérieuse et douce, c'est une cohue qui se démène comme une légion de diables dans un lac de feu; qui tourbillonne, se rue, hurle comme une tempête, et fait assaut de bruit avec un orchestre qui, ne trouvant pas dans les *cuvres* de Sax assez d'éléments de vacarme, appelle à son aide le tambour et l'artillerie.

Où a beau dire que ces bals ont leur côté pittoresque; qu'ils ne sont pas plus dangereux, peut-être moins dangereux que les autres...; que cette frénésie, qui pousse comme une taren-

tule toute cette folle jeunesse, a une influence toute physique, est un besoin effréné de mouvement...; qu'enfin, le démon ne se loge ni dans le cœur ni dans la tête, mais simplement dans les jambes...; j'aimerais mieux les fêtes d'autrefois.

C'est cette exagération de joie brutale qui éteindra plus vite cette dernière lueur du carnaval. Ces bacchanales ne sont supportables qu'à un certain âge, et la génération qui s'élève aujourd'hui sera trop sérieuse, trop gourmée, trop dédaigneuse de tout ce qui ressemble à un plaisir, pour se mêler au torrent. Ce pauvre carnaval se morfondra tout seul, gèlera sous sa casaque bariolée et n'aura peut-être pas un dernier *titi* pour lui fermer les yeux... *sic transit gloria...*

Dans nos bals modernes, entre ces galops (qui rappellent assez une charge de cavalerie à fond de train) il y a encore par-ci par-là quelques *intrigues*. Elles sont rares... enfin il y en a. Nous en citerons une qui, pour n'être pas neuve, n'en a pas moins son cachet.

Un jeune homme était dans une loge, à l'un des bals masqués de Lille, tout le luxe d'une toilette irréprochable. Son habit noir, d'une coupe élégante, se détachait sur un gilet blanc splendide. Un *col droit*, bien empesté, disputait à de larges favoris à l'anglaise le soin d'encadrer une de ces têtes qu'on s'attend à voir pivoter sur elles-mêmes comme les mannequins des coiffeurs. Sa main droite braquait sur la salle les deux canons de ses énormes jumelles, la main gauche était artistement posée sur le velours de la loge qui faisait ressortir son gant paille. Enfin c'était un beau brun et un monsieur très-bien mis. Nous le nommerons Alfred. Je ne sais s'il regardait et voyait grand

chose, mais je suis certain qu'il tenait énormément à être vu. Son souhait ne tarda pas à s'accomplir.

Dans sa loge entra un de ses amis, accompagné d'une femme portant un costume Louis XV. Les deux amis causèrent. — La femme s'assit près d'Alfred et s'accouda gracieusement, agitant son éventail, cette arme féminine, si difficile à manœuvrer, avec l'aisance d'une marquisse à plusieurs quartiers.

Alfred jeta un coup d'œil... d'abord sur toute sa personne, donna un tour vainqueur à sa chevelure et à sa moustache... puis daigna regarder le beau masque dont les grands yeux dardaient, à travers le *loup* de velours, un regard qui donnait fort à penser.

Nous passons les préliminaires. — L'ami, pour une raison quelconque, sortit, et laissa sa dame à la garde d'Alfred.

La belle marquise se montra spirituelle, réservée, et, avant tout, femme du monde et d'un bon goût. Il n'y avait pas à s'y tromper. — Elle passa en revue toute la société aristocratique, et se laissa aller à des remarques d'un bon goût qu'il eût été impossible de rencontrer dans les femmes les plus renommées du *demi-monde*, dans les fruits les mieux conservés du *papier à quinze sous*.

— C'est une grande dame fourvoyée... se dit Alfred, rêvant déjà une conquête digne de lui.

Peu à peu la conversation s'anima... et s'éleva. Les questions artistiques vinrent sur le tapis, et la jeune femme montra des connaissances plus étendues que n'en possèdent ordinairement les femmes d'une certaine société.

Alfred eut peur un instant d'avoir affaire à une artiste; c'était, à ses yeux, une conquête moins glorieuse.

La pensée est une capricieuse, allant par monts et par vaux, passant d'un sujet à l'autre au moment où l'on s'y attend le moins. La question littéraire eut son tour. Là ce fut bien pis. Alfred n'était plus de force à discuter, il dut se borner au rôle d'auditeur. Tout y passa : la littérature ancienne et moderne; les questions philosophiques les plus ardues : Homère, Virgile, Le Tasse, Dante, Lamartine, Platon, Socrate, Kant, Locke, Leibnitz, Spinoza, Descartes et M. Cousin... et tout cela, avec des appréciations à confondre un professeur de rhétorique.

Alfred ouvrait des yeux énormes et eut peur, cette fois, d'avoir affaire à un *bas-bleu*. — C'était tomber de Carybde dans Scylla.

La jeune marquise crut devoir arrêter sa verve savante, et entra dans des considérations purement sentimentales. Elle aborda cette éternelle question de l'amour avec une délicatesse de sentiment, avec une poésie à rendre jaloux le tendre Racine lui-même.

Alfred était abasourdi, fasciné, enthousiasmé. Pour achever de le subjugué, la jeune femme voulut déployer autre chose que sa force morale et intellectuelle. Elle s'était montrée savante, spirituelle; elle voulut se montrer sous le véritable aspect de la femme.

Elle proposa une promenade au foyer. — Alors, en pleine lumière, elle détailla ou plutôt elle distilla à un ses agréments physiques : une démarche charmante, pleine de grâce toute pudique, une taille fine et souple, une main, un pied aristocratiques, et toujours ce regard à damner un saint. — C'était à en perdre la tête. Aussi Alfred la perdit.

Pour abrégé, nous irons de suite dans un salon élégant où souper en tête-à-tête Alfred